

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Non à UBER
- 2) Des milliards de...
- 3) Total dans le viseur
- 4) Tout à la baisse !
- 5) Elle suit ses convictions fidèlement
- 6) Le Macron de droite : « ras-le-bol »
- 7) Ségolène ordonne...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Interdiction d'UberPop: le Conseil constitutionnel rejette les arguments d'Uber



Rédaction du HuffPost avec AFP | Par Geoffroy Clavel

L'interdiction de fait du service UberPop, qui s'était attiré les foudres des chauffeurs de taxi, est légale. Le Conseil constitutionnel a publié ce mardi 22 septembre sa décision sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soulevée par Uber.

L'entreprise californienne, figure de proue des véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), contestait devant les Sages une disposition de la loi Thévenoud lui interdisant de mettre en relation des clients avec des personnes qui se livrent "au transport de passagers à titre onéreux sans être des entreprises de transport", des taxis ou des VTC. Le Conseil constitutionnel lui a donné tort.

Ce dernier "a écarté l'ensemble des griefs soulevés par les sociétés requérantes et déclaré les dispositions contestées conformes à la Constitution", indique-t-il dans un communiqué, précisant que, contrairement à ce qu'avait plaidé Uber, "les dispositions contestées n'ont ni pour objet ni pour effet d'interdire les systèmes de mise en relation des personnes souhaitant pratiquer le covoiturage".

A l'audience du 15 septembre, l'avocat d'Uber, Me Hugues Calvet, avait affirmé que "l'ensemble du secteur du partage dans le domaine automobile tomb[ait] sous le coup de cette disposition", comme le covoiturage, et estimé qu'elle constituait "une atteinte à la liberté d'entreprendre" garantie par la Constitution. Une interprétation disputée par la partie adverse, des organisations de taxis et VTC. Après des mois de bisbilles, celles-ci se sont unies contre Uber, qu'elles accusent de concurrence déloyale via son service UberPOP, offre à prix cassés dont les chauffeurs n'étaient pas des professionnels mais de simples particuliers.

Un service "suspendu" début juillet

Ce service, qu'il ne faut pas confondre avec l'offre VTC d'Uber toujours disponible, a été "suspendu" début juillet par l'entreprise, dans l'attente de la décision sur la QPC. Le tout dans le contexte de manifestations de taxis émaillées de violences et d'une accentuation de la répression, gardes à vue et saisies de véhicules à la clé.

La semaine dernière, devant les Sages, l'avocat de trois sociétés de VTC, Me Maxime de Guillenchmidt, a estimé qu'il n'y a "pas de liberté d'entreprendre dans quelque chose qui est illégal".

Pour Me Françoise Thouin-Palat, avocate de l'Union nationale des taxis, UberPOP est "du taxi illégal, et Uber continue manifestement sa course effrénée, ne veut pas le reconnaître".

Le représentant du gouvernement au Conseil constitutionnel, Xavier Pottier, a demandé aux Sages de déclarer l'article conforme. Le Conseil a déjà examiné en mai trois QPC relatives à Uber. Il a accordé une victoire à la société en invalidant l'article du code des transports qui réservait aux seuls taxis la tarification à la durée et à la distance, mais a jugé conforme l'interdiction de la géolocalisation des véhicules avant réservation et l'obligation faite aux VTC de revenir sur leur lieu de stationnement habituel entre deux courses.

La nouvelle décision pourrait peser lors de la comparution le 30 septembre en correctionnelle de deux dirigeants d'Uber France, notamment pour pratique commerciale trompeuse et complicité d'exercice illégal de la profession de taxi.

Uber, qui a révolutionné le transport de personnes avec son application mobile, est aujourd'hui valorisé à 50 milliards de dollars. Avant de suspendre UberPOP, il revendiquait pour ce service quelque 500.000 "utilisateurs réguliers" et 10.000 chauffeurs en France. L'entreprise s'est heurtée aux régulateurs dans plusieurs autres pays européens, et en a d'ailleurs appelé aux autorités de Bruxelles.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) En huit mois, le gouvernement a fait des milliards d'euros de promesses

LE MONDE | 23.09.2015 Par Patrick Roger



François Hollande et Manuel Valls à la préfecture de Haute-Saône à Vésoul le 14 septembre 2015. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/ FRENCH-POLITICS POUR "LE MONDE"

Mais comment font-ils ? D'un côté, l'exécutif ne cesse de rappeler l'impérieuse nécessité de contenir la dépense publique pour honorer l'objectif de réduction du déficit. De l'autre, au gré des mouvements de protestation, des événements ou des ajustements politiques, se succèdent les annonces de déblocage de crédits exceptionnels, de fonds spéciaux ou de baisses d'impôt, à coups de centaines de millions voire de milliards d'euros.

Au risque de laisser se diffuser dans l'opinion des sentiments contradictoires. Aux yeux de certains, cette prodigalité du gouvernement montre bien qu'il est incapable de tenir les dépenses (14,5 milliards d'euros d'économie prévus en 2016) et qu'il ne respectera pas ses objectifs (un déficit de 3,3 % à la fin de l'année). Pour d'autres, cela atteste que, de l'argent, en fait, il y en a, mais qu'« ils » ne nous disent pas la vérité pour nous obliger à nous serrer la ceinture ». D'aucuns, enfin, ne sont pas loin de penser que les sommes promises lors de ces annonces successives sont du « toc » et qu'ils n'en verront jamais la couleur. Dans tous les cas, le doute et la suspicion accueillent les engagements du gouvernement. Qu'en est-il ? Comme à l'habitude, la réalité est plus complexe.

Ce qui a été engagé

Le 21 janvier, à la suite des attentats du début de l'année sur le sol français, le premier ministre,

Manuel Valls, annonce le renforcement des moyens dans la lutte contre le terrorisme : 2 680 emplois et 425 millions d'euros de crédits supplémentaires y seront consacrés entre 2015 et 2017.

Le 29 avril, à l'issue d'un conseil de défense, le président de la République François Hollande indique que 3,8 milliards de crédits supplémentaires en faveur de la défense vont être dégagés entre 2016 et 2019, et que 18 750 emplois dans les armées – dont la disparition était programmée – vont être sauvegardés.

Le 28 mai, en réponse à la protestation des maires et afin de limiter l'impact de la baisse des dotations aux collectivités sur l'investissement public, il propose la création d'un fonds d'un milliard d'euros pour soutenir l'investissement des communes.

Le 3 septembre, à l'issue d'une démonstration de force des agriculteurs, avec plus de 1 500 tracteurs à l'appui dans les rues de Paris, le premier ministre assure que « 3 milliards d'euros en trois ans seront investis dans l'agriculture et l'élevage français ».

Le 7 septembre, lors de sa conférence de presse, le chef de l'Etat confirme que deux milliards d'euros seront consacrés en 2016 à la baisse de l'impôt sur le revenu pour 8 millions de foyers.

Enfin, le 16 septembre, pour faire face à l'afflux de réfugiés, le chef du gouvernement indique que 900 postes supplémentaires vont être créés pour renforcer les effectifs de police et de gendarmerie, et que 600 millions d'euros de crédits supplémentaires sur trois ans seront destinés à l'accueil des réfugiés. S'y ajoute une enveloppe de 250 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence dans l'année à venir.

Cumulées, ces promesses successives représentent un montant global de 11 milliards d'euros et la création ou le maintien de 22 330 emplois.

La réalité des mesures

Heureusement pour le budget de l'Etat, le choc ne sera pas aussi brutal. Tout d'abord, parce que la plupart de ces dispositifs sont étalés sur plusieurs années. Ainsi, sur les 3,8 milliards d'euros de rallonge pour la défense, les deux tiers sont programmés pour l'après-quinquennat. Pour les

deux années à venir, les crédits alloués ne seront que de 600 millions d'euros en 2016, et 700 millions en 2017. Les crédits prévus pour la lutte contre le terrorisme ou l'accueil des réfugiés sont répartis sur trois ans.

De même, les trois milliards d'euros en faveur de l'agriculture ne seront pas intégralement supportés par le budget de l'Etat puisque l'Europe et les régions y contribuent largement. Le coût budgétaire réel est de 380 millions d'euros sur trois ans, dont 265 millions inscrits dès cette année dans le collectif budgétaire.

Enfin, sur le milliard d'euros destiné à soutenir l'investissement des collectivités territoriales, seuls 15 % à 20 % devraient être inscrits en crédits de paiement sur l'exercice 2016, le reste figurant en autorisations d'engagement.

Où trouver l'argent ?

Mises bout à bout, il n'en reste pas moins que ces mesures ont un impact non négligeable, même si, de leur propre aveu, les services de Bercy ont un peu de mal à le quantifier précisément. « Ligne à ligne, c'est difficile de faire une évaluation précise et de mettre en face les recettes correspondantes. Sur les réfugiés, les choses ne sont pas encore calées », reconnaît un haut responsable, qui estime le coût budgétaire des 900 créations de postes prévues à 40 millions d'euros. Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, en réclamait 2 000.

Pour autant, bien que l'exercice soit contraint et les ressources pas inépuisables, le ministère des finances se dit persuadé d'être en mesure de tenir ses objectifs de maîtrise de dépense fin 2015 et en 2016. Sur 2015, il a déjà procédé à des annulations de crédits, au mois de juin, pour intégrer les mesures de renforcement de la lutte contre le terrorisme. Il dispose d'une réserve de précaution inscrite en loi de finances initiale pour huit milliards d'euros et peut encore procéder à des redéploiements.

Surtout, souligne le ministère, les recettes fiscales attendues sont « quasiment au rendez-vous ». « On peut même espérer une bonne surprise sur les économies de constatation, de l'ordre de 200 à 300 millions à la fin de l'année », laisse-t-on entendre. Les deux milliards de baisse d'impôt annoncés en 2016 ne semblent pas, non plus, poser de problème insurmontable, « compte tenu de la progression naturelle de l'impôt sur le revenu d'une année sur l'autre ». Enfin, deux

sujets en suspens – la vente des fréquences hertziennes très haut débit aux opérateurs de téléphonie et les fréquences Mistral – pourraient trouver rapidement une résolution. « Là aussi, on n'est pas à l'abri de bonnes nouvelles », lâche un proche du dossier.

Il reste que, à ce stade, selon une source ministérielle, « il manque encore entre 600 millions et un milliard d'euros » pour boucler le budget. « On va être obligé d'amender pendant la discussion parlementaire sur des mesures qui n'ont pas encore été inscrites et qu'il va falloir gager », indique la même source. Ce qui pourrait s'avérer plus ardu face à une majorité fragile, voire critique à l'égard de la politique de réduction des dépenses et sensible à un rééquilibrage des mesures de soutien en faveur des ménages.

Les prudences de l'exécutif

Ce dernier exercice budgétaire en année pleine pour la majorité actuelle est d'autant plus tendu que, à l'approche de 2017, l'exécutif veut éviter de faire des vagues. Prompt à jouer les pompiers face aux mouvements de contestation – quitte à laisser transparaître sa fragilité et, de ce fait, à susciter des vocations –, il avance aussi sur des œufs quand il s'agit de tailler dans les dépenses.

En début d'année, le conseil stratégique de la dépense publique, réuni régulièrement autour de François Hollande, avait établi une liste de domaines dans lesquels il avait décidé de réaliser des économies. Etaient ainsi dans le viseur les allocations de solidarité spécifique, les aides au logement et les réserves « dormantes » de trésorerie du budget des universités et des HLM. Mais, au fur et à mesure que se rapprochent les échéances électorales, la volonté fléchit.

Certes des économies vont bien être réalisées sur les aides au logement, par exemple, de l'ordre de 200 à 300 millions d'euros, mais « on aurait été bien inspiré d'aller au-delà », regrette-t-on à Bercy. Et le président de la République, qui se rendra jeudi 24 septembre au congrès des HLM, devrait prodiguer des assurances que l'Etat ne cherchera pas à faire main basse sur les « dodus dormants » de trésorerie de certains organismes HLM. Pas question de braquer les acteurs de ce secteur mais, au contraire, une tentative de se les (ré) concilier. Mais un casse-tête de plus pour Bercy.

III) Etats-Unis : Total dans le viseur des autorités

.leparisien.f

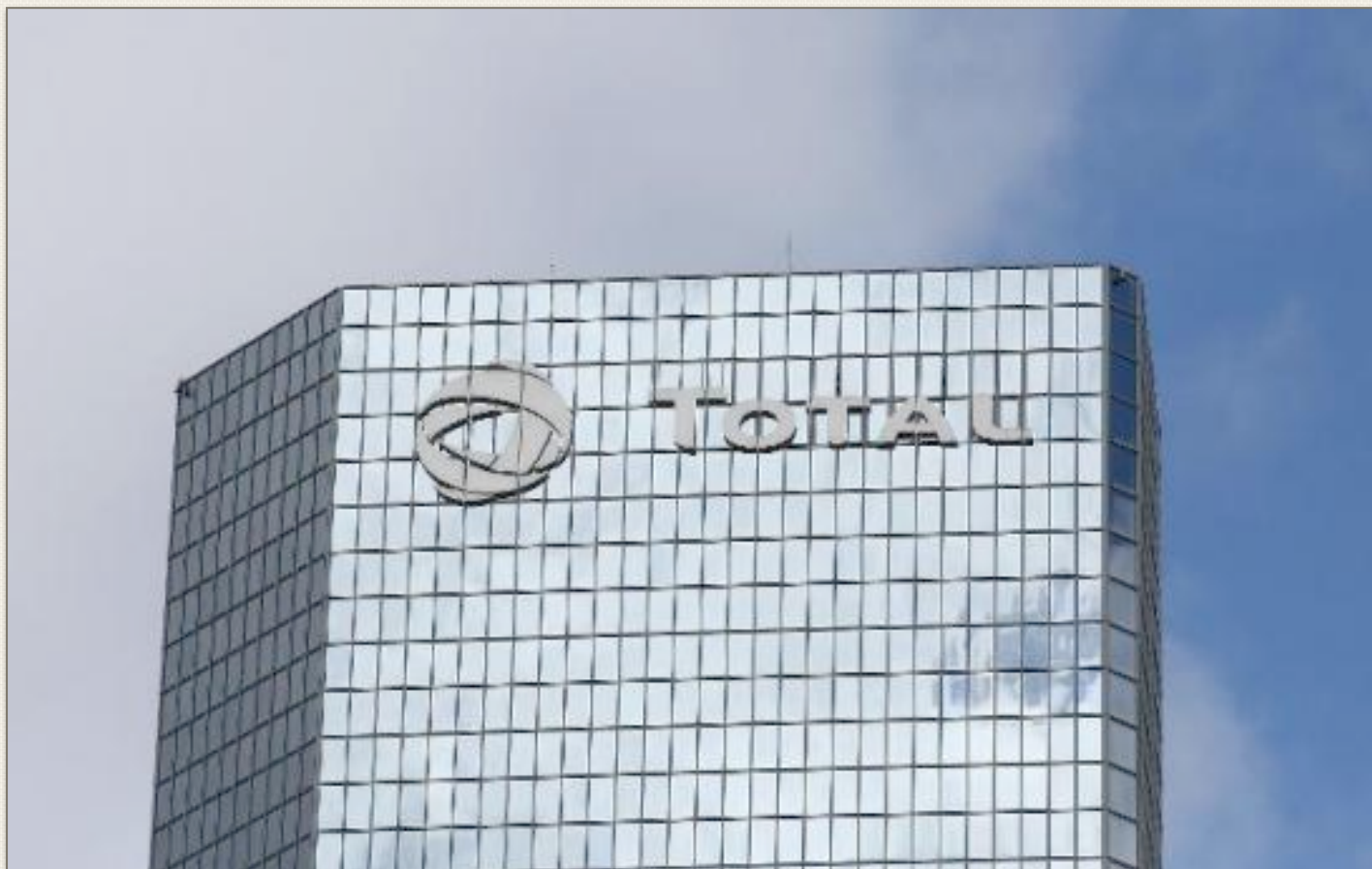


ILLUSTRATION. Après Volkswagen, les autorités américaines soupçonnent Total d'avoir tenté de manipuler les prix du gaz naturel aux Etats-Unis de juin 2009 à juin 2012.
(Le Parisien/Arnaud Journois)

Après le scandale de Volkswagen accusé d'avoir falsifié un logiciel pour les contrôles antipollution sur 11 millions de voitures, les autorités américaines s'attaquent à un autre géant européen: Total.

Le groupe pétrolier français est soupçonné par le régulateur du secteur de l'énergie américaine, la puissante Federal Energy Regulatory Commission (Ferc), d'avoir manipulé le marché du gaz dans le sud-ouest des Etats-Unis de juin 2009 à juin 2012.

Selon le régulateur américain, deux employés de TGPNA, la filiale de Total, seraient intervenus à 38 reprises pendant cette période sur le marché physique du gaz naturel afin «de faire évoluer des prix de marché indexés dans un sens qui profite aux positions afférentes de la société».

Immédiatement, le groupe pétrolier Total a jugé infondées les accusations de la Ferc en se disant «convaincue que (sa filiale) TGPNA ou ses employés n'avaient commis aucune des allégations de la Ferc.» De plus, le groupe

français a ajouté qu'il «collaborait pleinement avec les régulateurs» en fournissant «tous les documents demandés».

Pour le moment, la FERC n'a pas fait mention d'une éventuelle sanction financière mais la notification d'infraction présumée n'est qu'une première étape dans la procédure. Selon le Wall Street Journal, ces accusations sont les dernières d'une série lancée par la FERC contre certains intervenants du marché du gaz. Lors des dernières années, le régulateur a déjà poursuivi des établissements bancaires comme J.P. Morgan Chase, Barclays et dans une moindre mesure la Deutsche Bank avec des amendes de plusieurs centaines de millions de dollars pour les deux premiers.

Déjà, le mois dernier, un juge de droit administratif a accusé le groupe BP d'avoir effectué le même type d'opérations en 2008 et réclamé une amende de 44 millions d'euros pour abus de marché. BP a nié ces accusations et fait appel.

IV) Taux de marge, pouvoir d'achat, croissance : l'Insee confirme ses prévisions



Par Challenges.fr

Le PIB français n'a pas bougé au 2e trimestre.



La croissance française a bien stagné au 2e trimestre. (C) SIPA

L'Insee a confirmé que la croissance en France avait été nulle au deuxième trimestre, après avoir progressé de 0,7% au premier, selon sa deuxième estimation publiée mercredi 23 septembre. L'Institut national de la statistique et des études économiques a légèrement revu ses chiffres pour les dépenses de consommation des ménages, à 0% au deuxième trimestre contre +0,1% annoncé lors de la première estimation, ainsi que le solde extérieur à +0,4 point contre +0,3 et les investissements des entreprises à +0,3% contre +0,2% annoncé précédemment.

Le taux de marge des entreprises non financières est par ailleurs resté quasi stable au deuxième trimestre (-0,1 point), à 31,1%, après une forte augmentation au premier trimestre (+1,4 point par rapport à fin 2014), a annoncé l'Insee. "Au deuxième trimestre 2015, les rémunérations versées par les SNF (sociétés non financières, NDLR) augmentent à peine plus que la valeur ajoutée", a précisé l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Enfin, le pouvoir d'achat des ménages est resté quasiment stable (-0,1%) au deuxième trimestre en France, en raison d'une moindre progression du revenu disponible brut par rapport aux prix à la consommation qui rebondissent.

Le revenu disponible brut des ménages a progressé nettement moins vite au deuxième trimestre (+0,3% après +1%) et les prix des dépenses de consommation ont rebondi (+0,4%, après -0,1%), accentuant le ralentissement du pouvoir d'achat (-0,1%, après une augmentation de 1,1% au premier trimestre par rapport à fin 2014). Mesuré en unité de consommation, le pouvoir d'achat se replie de 0,2% après 1%.

(Avec AFP)

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Anne Hidalgo s'affirme et trace sa route à gauche

Gregoire Poussielgue / Journaliste



Anne Hidalgo. - SIPA

Depuis son élection à la mairie de Paris, Anne Hidalgo n'hésite pas à s'opposer très régulièrement au gouvernement.

Dix-huit mois après son élection à la mairie de Paris, Anne Hidalgo n'entend laisser à personne d'autre qu'elle le soin de dessiner le nouveau visage administratif et politique de la capitale. Proposer la réforme la plus structurelle pour Paris depuis 1977 et l'élection du maire au suffrage universel constitue une étape politique importante de sa mandature. « Elle est en train de se tailler

une réforme sur mesure à Paris», note un opposant.

Rien de surprenant à vrai dire, tant Anne Hidalgo, depuis son élection, n'hésite pas à monter au front, sur des questions - pratiques ou plus politiques - qui lui tiennent à cœur. Quitte à s'opposer frontalement au gouvernement et à ses membres les plus importants. Elle s'est notamment frotté à Ségolène Royal, la ministre de l'Ecologie, qui lui refuse la mise en place de la circulation alternée à Paris lors des pics de pollution. Plus récemment, elle s'en est prise à Emmanuel Macron, le ministre de l'Economie, qu'elle accuse de l'avoir « maltraitée » avec la mise en place des « zones de touristiques internationales » ouvertes le dimanche dans la capitale. Elle lui a reproché de céder au « fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consumériste », et l'a éconduit sans ménagement quand il a voulu renouer le dialogue. « Anne Hidalgo veut devenir une maire comme les autres pour pouvoir appliquer son programme », explique son entourage.

« Elle a réussi à faire oublier Bertrand Delanoë »

Sa polémique avec Emmanuel Macron sur une question très sensible pour la gauche - le travail le dimanche - lui a permis d'avoir une forte audience dans son camp. Anne Hidalgo sait aussi faire entendre sa voix quand il s'agit de l'arrière-cuisine du PS. En 2011, elle n'avait pas hésité à dénoncer, avec Bertrand Delanoë, la décision de Martine Aubry de parachuter Cécile Duflot dans la sixième circonscription de Paris - territoire acquis pour la gauche - dans le cadre de l'accord national PS-EELV. Avec à la clef, une brouille durable avec Martine Aubry, dont elle était très proche.

A l'Elysée, malgré ces tensions, on assure que les relations avec la maire de Paris sont « très bonnes ». Et on se félicite de son parcours depuis son élection en mars 2014. « Elle a réussi à faire oublier Bertrand Delanoë », constate un membre du gouvernement. En cas de défaite de la gauche en Ile-de-France lors des régionales de décembre, elle deviendra encore plus incontournable.

Tremplin pour l'Elysée

Un parcours qui pourrait l'emmener plus loin. Certains de ses proches parient déjà sur elle pour l'élection présidentielle de... 2022. La mairie de

Paris en tremplin de l'Elysée, l'histoire est connue. « Elle n'aura pas d'autre choix que d'y aller, car plus personne ne défend une vraie ligne de gauche », anticipe déjà l'un d'entre eux. Anne Hidalgo contre Manuel Valls... L'affiche en fait déjà saliver plus d'un. La route est encore longue, mais la maire de Paris figure au cinquième rang des personnalités politiques les plus populaires dans le dernier baromètre de l'Ifop pour « Paris Match ».

@Poussielgue

LesEchos.fr

VI) Martine Aubry : «Ras-le-bol de Macron !»



Martine Aubry. Crédits photo : PHILIPPE HUGUEN/AFP

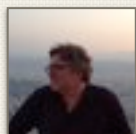
Lors d'une conférence de presse, la maire de Lille s'en est prise au ministre de l'Économie, dont elle «supporte de moins en moins l'arrogance».

Ce n'est pas la première fois que **Martine Aubry s'en prend à celui qu'elle appelle «Monsieur Macron»**. Mais la maire de Lille a franchi un pas supplémentaire, ce mercredi, lors de sa conférence de presse de rentrée. Rebondissant sur la polémique suscitée par les propos du ministre de l'Économie sur la nécessaire réforme du statut des fonctionnaires, Aubry a sorti l'artillerie lourde.

«Macron, comment vous dire? Ras-le-bol!», a-t-elle débuté. «Je supporte de moins en moins

(son) arrogance, pour un ancien fonctionnaire certes devenu banquier d'affaire, qui sait sans doute qu'en période de crise on n'a jamais autant besoin de fonctionnaires. Et puis en même temps une ignorance de ce que les gens vivent. **Il y a un moment ce n'est plus supportable**», a attaqué la maire de Lille. Avant d'enfoncer le clou: «Il faut qu'il mette toute son énergie à accélérer la croissance et l'emploi. **Qu'il s'occupe de son ministère, ce sera déjà très bien!**»

L'ancienne ministre du Travail exige une inflexion du cap économique du gouvernement en faveur d'une politique de la demande et une réforme fiscale permettant de rendre l'impôt plus juste. «Après trois ans d'efforts, nous devons passer dans la redistribution», juge-t-elle.



Michel ONFRAY @michelonfray
"Macron, ras-le-bol. Il faut qu'il mette toute son énergie et les talents qu'il a, sans doute, à améliorer la situation ». Bravo à M.Aubry
1:02 PM - 23 Sep 2015

lefigaro.fr

VII) Affaire Volkswagen : Ségolène Royal lance une enquête "approfondie"

La ministre de l'Écologie a également demandé mardi aux constructeurs français de "s'assurer que de tels agissements n'ont pas eu cours en France".

Source AFP



La ministre de l'Écologie Ségolène Royal a annoncé mardi le lancement d'une enquête "approfondie" après les révélations sur la tricherie du constructeur automobile allemand Volkswagen concernant les émissions polluantes de ses voitures diesel. La ministre a également demandé

aux constructeurs français de "s'assurer que de tels agissements n'ont pas eu cours en France", indique son ministère dans un communiqué. "J'ai saisi l'Agence fédérale américaine de protection de l'environnement pour obtenir tous les éléments d'information pertinents, permettant d'apprécier la nature de la fraude et les moyens mis en oeuvre pour la détecter", a affirmé la ministre, citée dans le communiqué.

Ségolène Royal a demandé à l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle (UTAC) de s'approcher de cette agence américaine "pour approfondir les mécanismes de fraude" et de "faire des propositions d'actions". L'UTAC est le service technique désigné par l'État français auprès de la Commission européenne pour réaliser les essais d'homologation, a précisé le ministère.

Le constructeur allemand a admis mardi que 11 millions de ses véhicules dans le monde étaient équipés du logiciel de truchage aux tests antipollution découvert aux États-Unis. Après la révélation du scandale, les États-Unis ont ouvert une enquête pénale en plus d'une enquête de l'Agence fédérale de l'environnement (EPA), qui pourrait infliger une amende de 18 milliards de dollars à VW. Des enquêtes sont également en cours en Allemagne et en Italie, et la Corée du Sud a annoncé des tests.

lepoint.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

Macron, "un handicap pour la gauche" pour une majorité de Français

L'institut Elabe précise que 47 % des sondés jugent que le ministre de l'Économie, auteur de plusieurs sorties contestées, est "plutôt un atout".

Source AFP



Pour une courte majorité des Français (52 %), le ministre de l'Économie Emmanuel Macron, auteur de plusieurs sorties contestées sur les 35 heures ou les fonctionnaires, est "plutôt un handicap pour la gauche", selon un sondage Elabe pour BFM TV publié mercredi. 52 % des personnes interrogées ont répondu que le ministre de l'Économie était "plutôt un handicap pour la gauche", contre 47 % qui pensent qu'il est "plutôt un atout", et 1 % qui ne se prononcent pas. Chez les sympathisants du Parti socialiste, 64 % considèrent Emmanuel Macron comme un atout contre 36 % comme un handicap.

Dans une autre question, près de deux tiers des Français se disent favorables à ce que le statut des fonctionnaires soit le même que celui du privé. 35 % se déclarent tout à fait favorables et 30 % plutôt favorables contre 19 % plutôt opposés et 15 % tout à fait opposés à ce que soient par exemple supprimés le principe de l'emploi à vie et celui de l'avancement à l'ancienneté.

Le sondage a été réalisé sur Internet les 22 et 23 septembre auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

A Suivre...
La Presse en Revue